



PHILIPPE SAIVE,
Echevin des Sports et de la Culture :

Un été ludique à la piscine d'Ans ...

p. 11

Préparez
vos vacances

p. 2

Souriez,
vous êtes filmés

p. 8

Guy Soomers,
l'ultime

p. 10

Journée
sans voiture

p. 15



Les vacances! On les attend durant des mois, alors ne les gâchons pas par des tracasseries administratives!

Un petit contrôle des documents d'identité de chacun des membres de la famille s'impose.

Vérifiez d'emblée le type de document exigé par le pays de votre villégiature. Pour ce faire, le site du S.P.F. Affaires Etrangères mentionne, par pays, les documents nécessaires selon le type de séjour. Il est en permanence mis à jour à l'adresse suivante :

http://diplomatie.belgium.be/fr/Services/visiter_a_letranger/documents_de_voyage/

Votre carte d'identité suffit? Vérifiez alors sa date d'expiration car certains pays exigent une validité de plusieurs mois après la date du retour. En cas de problème, présentez-vous au service population muni d'une photo d'identité récente sur fond blanc et de 26€. Le délai de fabrication s'élève à maximum 3 semaines.

Vous devez être en possession d'un passeport? Vérifiez la validité du vôtre si vous en possédez un et, si ce n'est pas le cas ou en cas de péremption, présentez vous au service population. Munissez-vous d'une photo d'identité récente sur fond blanc dont les critères de qualité doivent rigoureusement répondre aux nouvelles normes internationales ICAO : expression neutre (bouche fermée, pas de sourire), tête et épaules droites, visage dégagé (front, menton et naissance des oreilles visibles), yeux bien visibles (sans reflet

dans les lunettes ni verres teintés ni monture large ...). Le passeport dont le coût s'élève à 75€ ou 35€ selon que soyez majeur ou non, sera à votre disposition 8 à 10 jours ouvrables plus tard.

Et les enfants de moins de 12 ans? Tout enfant belge qui quitte le pays, même bébé, doit être en possession d'une carte électronique (« KIDS-ID ») ou d'un passeport. La carte sera demandée par une

personne exerçant l'autorité parentale. Elle nécessite la présence de l'enfant, une photo d'identité sur fond blanc et coûte 6,40€.

De plus amples informations peuvent être obtenues auprès du service population au 04 247 72 85 ou en envoyant un mail à murielle.paquot@ans-commune.be

BONNES VACANCES!

Bientôt en vacances à l'étranger avec vos enfants?
N'oubliez pas de demander à temps la Kids-ID auprès de votre commune!*

* La procédure dure en moyenne trois semaines
Contactez votre commune ou consultez le site www.ibz.rn.fgov.be

Vous partez en vacances ? Pas nous ...

... les bibliothèques d'Ans sont accessibles en juillet et en août selon les horaires habituels (horaire «vacances» à la bibliothèque Paul Biron).

Fermeture les jeudi 15, vendredi 16 et samedi 17 août dans toutes les bibliothèques

Quant à la ludothèque, elle sera accessible, en juillet et août, uniquement le samedi de 10 à 12h. Passez-y emprunter les jeux d'extérieur tels que Aquaplay, Mölkky, Kubb, croquets, ballons sauteurs et autres grands jeux en bois.



Sommaire :

Conseils vacances	p 2
Sommaire	p 3
De superbes parcs pour les vacances	p 4-5-6
Police veille.....	p 7
Caméras de surveillance, bulles à verre.....	p 8-9
Bourvil en toute simplicité Guy Soomers, l'Ultime.....	p 10
Un été ludique à la piscine.....	p 11
Appel aux mérites sportifs.....	p 12
Recrutement de surveillant(e)s de garderies scolaires	p 13
Embellir votre quotidien.....	p 14
Concours d'affiches, journée sans voiture.....	p 15
Des nouvelles du Taxi social.....	p 16
Agenda	p 17-18
Bourvil.....	p 19
Vintage Festival, 0800.....	p 20
Xhendremael en fête.....	p 21
Ne les abandonnez pas.....	p 22
L'Enseignement communal ansois maternel et primaire	p 23
Solidaris Day.....	p 24

Horaire d'été du 1^{er} juillet au 31 août 2019

Nous avons enregistré, au cours des étés passés, une baisse de fréquentation de nos services par la population essentiellement l'après-midi. Différents facteurs sont à l'origine de ce constat.

Par souci de clarté et afin d'offrir un service public adapté aux besoins de tout un chacun, le Collège communal a décidé d'appliquer l'horaire d'été à l'ensemble des services communaux, élargissant ainsi la plage horaire du matin accessible au public.

Les bureaux seront donc du 01 juillet au 31 août 2019 **accessibles au public du lundi au jeudi de 7h à 15h** sans interruption et le **vendredi de 7h à 12h** également sans interruption.

En ce qui concerne le **Service Etat-civil / Population**, ses bureaux seront également ouverts le samedi de 9h à 12h.

Enfin, une permanence est prévue pour les **Services de l'Urbanisme et du Logement** en dehors des horaires évoqués ci-dessus **le jeudi après-midi jusque 19h uniquement sur rendez-vous** via le n° de téléphone 04 247 72 41 ou par mail à l'adresse suivante : urbanisme@ans-commune.be

Pour tous renseignements : 04 247 72 11





Grégory PHILIPPIN, Bourgmestre

Les beaux jours arrivent.
Les parcs communaux
vous accueillent!

Avec l'arrivée de l'été et de ses journées que nous espérons tous ensoleillées, l'envie de sortir de chez soi est grande. Et quand on n'a pas de jardin, on aime se balader et les parcs sont une destination de choix.

Vous le savez, à Ans, nous sommes gâtés tant les parcs sont nombreux et répartis sur le territoire (voyez les adresses dans l'encadré).

Ces espaces sont là pour tous les citoyens respectueux, profitez-en.

Les parcs et le futur espace vert à Loncin :

A Alleur :

1. Parc d'agrément, espace de jeux, lagunage avec présence d'oiseaux d'eau
Accès : rue de la Résistance
2. Parc philosophique
Accès : rue Petite Va et rue des Messes

A Ans :

3. Parc Herman, espace de jeux et intergénérationnel, petits fruitiers
Accès : rue Lambert Masset, rue Walthère Jamar et rue Sous le Bois
4. Parc des Coteaux, espace de jeux
Accès : rue des Trois Rois et rue Bonne Nouvelle
5. Parc de la Caisserie, espace de jeux pour les petits
Accès : rue Maréchal Foch et rue de la Caisserie
6. Parc d'affaires Gilles Magnée, présence d'un espace vert avec un étang
Accès : rue Gilles Magnée
7. Parc Monfort
Accès : rue Monfort et RAVeL
8. Espace de l'ancienne piscine, espace vert comestible
Accès : rue Walthère Jamar

A Loncin :

9. Un espace vert sera bientôt créé à l'arrière de l'église.
Son accès se fera par la rue de Jemeppe.

Horaire d'ouverture des parcs

- | Du 1^{er} avril au 31 août : 08 h à 21 h
- | Du 1^{er} septembre au 31 octobre : 08 h à 20 h
- | Du 1^{er} novembre au 31 mars : 08 h à 19 h



Grégory Philippin, Bourgmestre en charge de la Coordination générale, de la Police, de la Mobilité, du Logement, de l'Aménagement du Territoire, des Grands projets, des Sports et du Bien-être animal.
Contact : 04 247 72 23 (Secrétariat)
Courriel : gregory.philippin@ans-commune.be
Permanences : le mardi sur rendez-vous.



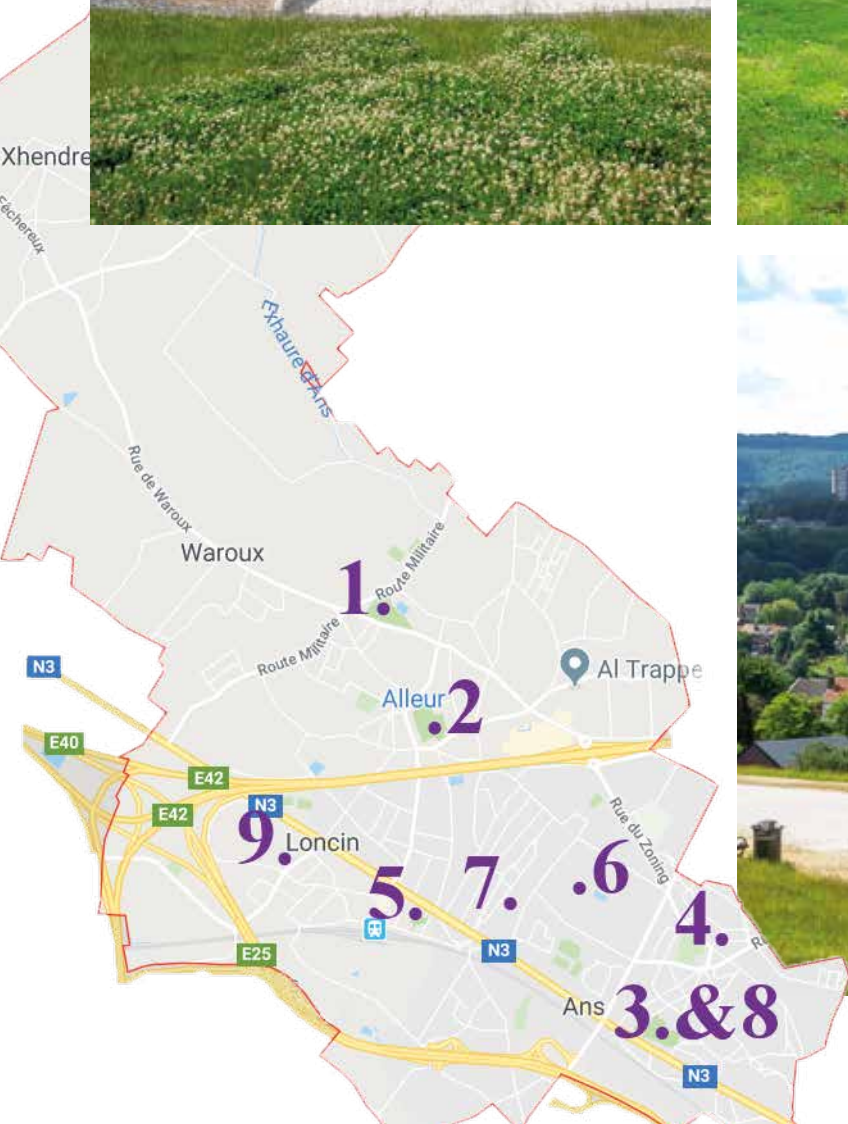
2



4



3



4



5



6



7



8



Quelques règles de bonne conduite :

1. Les chiens qui ne sont pas réputés dangereux (voir le règlement sur le site Internet communal) sont admis, mais en laisse et leurs déjections doivent être ramassées.
2. Les cavaliers sont interdits
3. Les voitures, motos,... sont, sauf autorisation, interdites
4. Les vélos sont admis mais à vitesse réduite à moins de 10 km/h
5. Les jeux de balle sont autorisés pour les moins de 10 ans
6. Pour des raisons évidentes de sécurité et de santé, les baignades sont interdites.
7. Il règne dans les espaces verts un équilibre qu'il ne faut pas rompre en y abandonnant ses animaux, comme, par exemple, des tortues dans un étang.
8. Le respect des plantations et du mobilier est de mise.
9. Pour des raisons évidentes, les feux sont interdits
10. Les déchets → poubelles



Police



Grégory Philippin,

Bourgmestre et Président de la Zone de Police :

L'heure des vacances est proche...

Vous laissez votre maison et votre véhicule ? Voici quelques conseils pour protéger au mieux vos biens.

Pour votre maison : pensez à faire relever votre courrier régulièrement, faites lever et baisser vos volets, faites tondre la pelouse, ne laissez pas de message d'absence sur votre répondeur téléphonique, placez vos objets de valeur dans un coffre, ne laissez pas d'objets à la portée des cambrioleurs (échelle, marteau...), placez un éclairage dissuasif extérieur et intérieur avec minuterie, branchez l'alarme de votre maison...

Pour votre véhicule : placez-le de préférence dans le garage de votre maison en fermant les portières à clé, placez l'antivol et retirez les documents de bord, verrouillez la porte de votre garage et placez les clés de votre véhicule en un endroit non visible de votre maison.

Ces conseils sont également valables durant toute l'année afin d'éviter le vol de votre voiture dans le garage.

Campagne « Police Veille »

N'oubliez pas que votre zone de police peut surveiller votre habitation durant vos vacances ! Il s'agit d'un service entièrement gratuit.

Pour pouvoir en bénéficier, il vous suffit de remplir le formulaire disponible auprès de votre poste de police locale. Il est impératif que vos demandes nous parviennent au moins 10 jours ouvrables avant votre départ.

Vous vous apprêtez à partir en vacances avec votre véhicule ? Vous pouvez déjà, à ce moment, devenir une cible ! Pensez à charger votre véhicule de manière discrète ; les malfrats sont déjà aux aguets des futures maisons vides.



Maintenant, vous êtes en vacances !

Pensez à laisser vos papiers d'identité et documents non indispensables au coffre de l'hôtel. Promenez-vous avec des photocopies de vos documents (une déclaration de vol de documents ou de cartes bancaires est souvent fort ennuyeuse à faire à l'étranger).

Ne prenez avec vous que l'argent liquide nécessaire et ne laissez pas votre code secret à proximité de votre carte de banque. Soyez encore plus prudent avec votre carte de crédit !

Votre véhicule fait partie du voyage ? Lorsque vous quittez le véhicule, verrouillez-le, ne laissez pas les documents de bord à l'intérieur, n'y abandonnez pas de manière visible des objets de valeurs (sac à main, appareil photo, GPS ou son support...), ouvrez votre boîte à gants pour montrer qu'un vol ne vaut pas la peine.

Carte perdue, volée ou avalée ? Pas de panique ! Pour toutes les cartes bancaires

émises en Belgique, le numéro d'appel général pour bloquer ces cartes est le 070 34 43 44 (Card Stop). Ce service est disponible 24/24 heures. Gardez également à portée de main les informations concernant votre assurance-assistance à l'étranger.

Pour tout service d'urgence en Belgique et à l'étranger (EU), l'appel au départ de votre GSM est le 112. Pensez également à faire précéder, dans le répertoire de votre GSM, les noms des personnes à contacter en cas d'urgence de la mention ICE qui est l'abréviation de « en cas d'urgence » en anglais et évidemment

d'enregistrer le numéro de téléphone de manière internationale soit +32 suivi de votre numéro de téléphone ou GSM sans le 0.

Enfin, si vous avez un animal de compagnie, n'oubliez pas de le prévoir dans le voyage... et si votre lieu de vacances ne les accepte pas, il y a toujours des solutions comme les amis, la famille ou les « pensionnats pour animaux » pour faire garder votre fidèle compagnon !

Maintenant que vous avez compliqué la tâche des voleurs, votre zone de police vous souhaite de passer de bonnes vacances !



Grégory Philippin, Bourgmestre en charge de la Coordination générale, de la Police, de la Mobilité, du Logement, de l'Aménagement du Territoire, des Grands projets, des Sports et du Bien-être animal.

Contact : 04 247 72 23 (Secrétariat)

Courriel : gregory.philippin@ans-commune.be

Permanences : le mardi sur rendez-vous.



Walther Herben,

Premier Echevin en charge des Travaux
et de l'Environnement

La surveillance par caméras
de nos sites de bulles à verres :
efficace, manifestement !

« Surveillance efficace » : tel était le titre de *La Dernière Heure* du 5 juin dernier pour décrire notre système de surveillance par caméras de nos sites de bulles à verres.



Il faut dire que depuis leur mise en œuvre, fin février 2019, ces caméras itinérantes ont eu l'effet escompté : nos 30 sites de bulles à verres sont désormais beaucoup

plus propres et les contrevenants, car il en restera toujours, savent qu'ils courent un grand risque de se faire prendre en flagrant délit d'incivilité.

Car les images prises par les caméras laissent en général peu de place au doute, rendant ainsi les procès-verbaux peu contestables. Dès lors, c'est la perception immédiate des amendes qui est privilégiée, le « coupable » ne disposant que de 15 jours pour, le cas échéant, s'expliquer pour tenter d'obtenir une levée de la sanction.

Ladite sanction s'échelonne de 25 à 150€ par infraction, selon l'importance de celle-ci. Et au 10 juin 2019, plus de 50 procès-verbaux avaient été dressés.

Un système efficace donc, au point que nous apprenions dernièrement qu'il allait être adopté par la commune de Juprelle.

Et même s'il est regrettable d'en arriver là, il faudra bien maintenir cette surveillance et continuer à sévir aussi longtemps qu'il restera des personnes irrespectueuses de notre environnement.

Bulles à verres : enfouissement des sites de la chapelle de Hombroux et du Fort de Loncin

Ainsi en a décidé le Conseil communal le 3 juin dernier : les bulles à verres proches de la chapelle de Hombroux et du Fort de Loncin seront « enterrées » dans les mois qui viennent.

C'est à la faveur d'une convention avec INTRADEL que ces enfouissements seront réalisés, de sorte que les abords de ces deux sites historiques remarquables soient débarrassés de leurs disgracieuses bulles à verres.

Selon les disponibilités de l'entreprise désignée, ces travaux devraient être réalisés pour l'automne 2019.



Réalisation en cours d'un programme ambitieux de rénovations de voiries

Au cours de ces dernières années, la qualité de notre réseau routier s'est beaucoup dégradée, en raison des conditions climatiques et, avouons-le, d'un manque d'entretien dû, notamment, à la réduction constante des aides régionales à y affecter.

Il y a donc un sérieux retard à rattraper et c'est à la résorption de ce retard, étalée sur plusieurs années, que le Collège communal s'emploie actuellement.

Après l'inauguration de la Nouvelle Route, à Xhendremael, définitivement rouverte à la circulation depuis fin mai, un certain nombre de voiries ont dernièrement subi une cure de rajeunissement à la faveur de l'exécution du Plan d'Investissement Communal 2017-2018, subsidié à hauteur de 50% par la Région wallonne.

En l'occurrence, vous aurez récemment pu constater une amélioration significative du confort de circulation sur la Route Militaire, dans sa partie comprise entre la rue de la Résistance et la limite de Lantin, ainsi que sur les rues Hubin, du Paradis, Emile Vandervelde, du Bourdon, des Aunes, de la Campagne, des Moissons, clos des Bleuets, clos des Pinsons et sur la placette de la chapelle « Paul Janson », le tout dans le cadre d'un budget global de l'ordre de 1,1 million €, subsides compris.

Des travaux de même nature ont également été entamés sur la rue Deprez Houdret, où le raclage initial a malheureusement révélé un problème majeur de fondation, de sorte que le chantier à y mener sera finalement d'une toute autre ampleur et devra se poursuivre au-delà des vacances de la construction, en juillet.

Restent, pour ce qui nous occupe actuellement, les deux rues les plus endommagées que sont (ou qu'étaient) la rue de Jemeppe et la rue Doumier.

La première est en cours de réfection dans le cadre d'un opération plus vaste de revitalisation urbaine, consistant en l'aménagement de « l'espace Michel Daerden », à hauteur de l'église et de l'ancienne maison communale de Loncin. A l'heure où nous écrivons ces lignes, les interventions des impétrants (gaz, électricité, ...) sont en voie d'achèvement et le chantier communal proprement dit a commencé depuis peu. Outre la voirie, de la RN3 jusqu'au rond-point de l'école maternelle, ce chantier inclut, rappelons-le, l'avant et l'arrière de l'église, le bâtiment communal et ses propres

abords, ainsi que ceux de la salle des Tilleuls.

Quant à la rue Doumier, sa réfection, à ce point urgente qu'elle se fait sans recours aux subsides, a débuté le 17 juin dernier et, sauf intempéries ou incident imprévisible, devrait avoir pris fin au moment où ce journal sera diffusé.

Qui dit « travaux » dit bien évidemment « embarras de circulation » et, souvent, « difficultés de stationnement ». Ces réfections de voiries sont pourtant indispensables et, de quelque niveau de pouvoir qu'elles dépendent, elles ne peuvent avoir lieu que sur quelques mois, du printemps à l'automne, décompte fait des congés de la construction en juillet.

C'est ainsi que notre Commune vient de subir concurremment les conséquences des travaux d'élargissement de l'autoroute à hauteur d'Alleur, ainsi que du réaménagement de carrefours sur la rue des Français. Faut-il le rappeler, ces chantiers ont été ou sont menés par le

Service Public de Wallonie, s'agissant, comme la RN3 et la rue Jean Jaurès d'ailleurs, de routes régionales.

Ajoutés aux travaux strictement communaux, ces chantiers génèrent naturellement des transferts de trafic et, qu'on le veuille ou non, des ralentissements aux heures de pointe, en particulier.

Mais utiliser ce prétexte pour ne pas améliorer notre réseau routier serait une hérésie.

Le confort des riverains, la sécurité des usagers et l'image de notre Commune sont à ce prix.

C'est dans cette optique que le Collège communal proposera au Conseil communal d'adopter, à la fin de ce mois, son Programme d'Investissement Communal 2019-2021, qui comprendra la rénovation, sur ces 3 années, de plusieurs dizaines de voiries communales, dans le cadre d'un budget de l'ordre de 2,5 millions €.

Mais nous aurons l'occasion d'y revenir...



Walther HERBEN, Echevin de la Gestion territoriale (Travaux, Environnement, Patrimoine, Energie), des Agents Constatateurs, du Développement durable, du Budget et des Finances.

Courriel : walther.herben@ans-commune.be

Contact : Claudia Musardo – 04 247 72 49 | Courriel : claudia.musardo@ans-commune.be



Philippe Saive,

Echevin de la Culture et des Sports présente

Bourvil en toute simplicité et en chanson...

Hommage en chanson, avec Vincent Taloché, le 13 septembre, au Centre culturel d'Ans !

Centre Culturel d'Ans : Vendredi 13 septembre 2019 à 20h00



L'humoriste Vincent Taloché vous présente un spectacle inédit en hommage à son idole.

En effet, sans Bourvil, raconte-t-il, il n'y aurait jamais eu de « Frères Taloché »...

Tout au long de notre carrière, ce grand monsieur qu'était Bourvil nous a beaucoup fait rire mais également touchés par son immense tendresse.

Le premier émoi artistique de Vincent Taloché, encore tout jeune garçon, a été de découvrir Bourvil à la télévision, et cette émotion ne l'a jamais quitté.

C'est en écoutant régulièrement ses chansons qu'il s'est lancé le défi de reprendre une partie du répertoire de Bourvil mais de façon très personnelle.

Entouré de musiciens, il nous livrera « en live » un concert tout en douceur, afin de perpétuer encore et toujours l'humanité, le rire et la tendresse de ce grand monsieur.

Un rendez-vous à ne surtout pas manquer, et à partager en famille ou entre amis, toutes générations confondues ! Voir page 19.

Centre Culturel d'Ans : Vendredi 13 septembre 2019 à 20h00
Billetterie : www.centreculturelans.be
Prévente : Administration communale d'Ans (Service Culture) ou Centre Culturel d'Ans (Bureau : rue G. Truffaut, 35 à Alleur)
PAF : 25€ - 15€ (6-18 ans)

Guy SOOMERS L'ultime

« L'Ultime »

Exposition des œuvres de Guy Soomers
Château de Waroux,
rue de Waroux, 301 à Alleur,
du 15 août au 1^{er} septembre 2019.
Accessible du mardi au dimanche
de 14h à 18h.
ENTRÉE GRATUITE



L'ULTIME...

Le choix de l'intitulé de cette exposition n'est pas anodin. En effet, il s'agit d'une dernière occasion pour moi de partager le fruit de ma passion avec vous tous, qui m'avez suivi, encouragé et soutenu tout au long de mon périple artistique, lequel m'a procuré tellement de plaisir à partager avec chacun d'entre vous. Toute bonne chose a une fin. C'est tout simplement le cycle de la vie, mais je l'espère, le début d'autres belles aventures. Mille mercis à vous tous.

Guy Soomers

"Tout ce qui a un début a une fin, mais chaque fin est le début d'un nouveau départ" (Serge Zeller).



Un été ludique à la piscine d'Ans !



Venez vous amuser et passer des moments inoubliables sur nos modules à la piscine d'Ans tous les samedis de 10h00 à 18h30 et les dimanches de 9h30 à 12h30 durant le mois de Juillet!

Oserez-vous franchir le pont des abysses et aurez-vous la grande chance de monter au-dessus de notre forteresse pour sauter sur le Blob et réaliser un saut aux sensations proches d'un saut en parachute ?

Pour votre plus grand plaisir, dès l'âge de 8 ans, vous pourrez venir, avec vos copains et votre famille, vous éclater sur deux lignes de couloirs.

Au rendez-vous : toboggan de 5m de haut et 9m de long, 3 trampolines, 3 grosses boules où votre équilibre sera mis à l'épreuve (fous rires garantis).

Les 4 autres couloirs et le petit bassin restent accessibles au reste du public.

Toutes les informations pratiques et les conditions d'accès sont disponibles sur www.anssports.be et sur www.neptunenatation.be

Philippe Saive, Echevin des Sports, des Infrastructures sportives, de la Culture, du Tourisme, du Jumelage et des Nouvelles technologies.

Courriel : philippe.saive@ans-commune.be

Permanences : sur rendez-vous.

Contact : Pascale Galhaut – 04 247 72 73

Courriel : pascale.galhaut@ans-commune.be



Mérites sportifs 2019 : appel à candidature

Chaque année, l'Echevinat des Sports met un point d'honneur à saluer le travail des sportifs et des responsables de clubs pour leurs performances et leurs actions au service du Sport. L'attribution des mérites sportifs par la Commune d'Ans a pour but de favoriser les performances sportives et de mettre en exergue le dynamisme du monde associatif et sportif de la Commune.



Les mérites sportifs suivants seront attribués chaque année :

1. Le mérite sportif **espoir féminin** (- de 18 ans)
2. Le mérite sportif **espoir masculin** (- de 18 ans)
3. Le mérite sportif **collectif féminin**
4. Le mérite sportif **collectif masculin**
5. Le mérite sportif **individuel féminin**
6. Le mérite sportif **individuel masculin**
7. Le prix de l'éthique sportive – Le « prix des comités » (ou du **bénévolat**)
8. Le coup de cœur du public (élu le jour des mérites sportifs)

Pour l'attribution du prix ou de la récompense précitée, il sera tenu compte de la période couvrant la saison sportive qui précède ou de la saison en cours.

Le prix des comités récompense une existence vouée au sport ou à sa promotion.

Le prix peut être décerné à un bénévole ou un groupement de bénévoles, un comité tout entier, un entraîneur, un dirigeant, ayant contribué au développement de la pratique sportive.

Le « coup de cœur du public » sera désigné au cours de la réception officielle instituée par l'article 12. Pourront prendre part au vote, l'ensemble des personnes invitées à se prononcer.

Condition obligatoire : Les candidats doivent être domiciliés sur le territoire communal.

Les candidatures ne sont pas limitatives et devront préciser :

Nom et prénom du candidat ou la dénomination du club ou du groupement.

Date de naissance, domicile, la discipline pratiquée, le club avec nom et adresse

du Président ou du Correspondant qualifié- en fait un curriculum vitae sportif du candidat –.

Une relation détaillée des faits qui justifie la candidature (articles de presse, énoncé de résultats, titre(s) remporté(s), activité(s) significative(s) pour la promotion du sport, etc.

Le dépôt des candidatures doit se faire auprès de l'Echevinat des Sports // RCA AnSports (Esplanade de l'Hôtel communal, 1 – 4430 ANS- tél. : 04 247 74 90 ou 04 247 74 91 : sports@ans-commune.be pour le **lundi 26 août 2019 (date limite)**.

Pour ceux qui sont concernés, nous vous informons déjà que la réunion du **COMITE d'ATTRIBUTION** aura lieu le **jeudi 5 septembre à 18 h**

La Cérémonie des mérites sportifs aura lieu le **mercredi 18 septembre 2019** au Hall Henri Germis.



Nathalie Dubois,

Echevine de l'Instruction publique et de la petite Enfance :

Parce que l'encadrement des enfants n'est pas un jeu...

Constitution d'une réserve de recrutement de surveillant(e)s de garderies scolaires

Dans le cadre de la préparation de la future rentrée scolaire 2019-2020, l'Administration communale d'Ans constitue une nouvelle réserve de recrutement pour le poste de surveillant(e) de garderies scolaires.

Description de fonction

Tâches principales.

Les tâches à effectuer sont liées à la surveillance des garderies scolaires et repas de midi.

Profil de la fonction

- Être capable de travailler en horaire coupé (matin-midi-soir).
- Avoir les aptitudes physiques nécessaires pour travailler avec des enfants.
- Savoir gérer des groupes d'enfants de 2,5 à 12 ans.
- Avoir la capacité de collaborer avec ses collègues et de maintenir un environnement de travail agréable.
- Respecter les horaires convenus et les consignes données.

- Détenir les compétences pratiques pour l'exercice de cette fonction.
- Avoir la capacité de communiquer les problèmes rencontrés avec l'équipe pédagogique.
- Accepter de suivre des formations.

Conditions d'accès à la fonction

- Diplôme exigé : aucun.
- Avoir une très bonne connaissance de la langue française.
- Avoir une expérience dans l'accueil de la petite enfance, avoir déjà travaillé en collectivité ou avoir un attrait pour l'enfance et l'animation constituent des atouts.
- Produire un extrait de casier judiciaire modèle II et un certificat médical relatif à l'aptitude au travail et à la manipulation de denrées alimentaires à l'engagement.

Contrat proposé

Contrat de remplacement ou à durée déterminée.



Démarches à accomplir

Lettre de motivation, CV et attestations établissant l'expérience devront parvenir à l'attention de Monsieur Jérôme RENETTE, Esplanade de l'Hôtel communal, 1 à 4430 Ans ou via l'adresse mail suivante : jerome.renette@ans-commune.be pour le 31 juillet au plus tard.

Pour plus d'information :
Vous pouvez contacter
Monsieur Jérôme RENETTE
au 04 247 72 32 ou par email :
jerome.renette@ans-commune.be

YOU'LL NEVER WALK ALONE

A l'image de Liverpool lors de l'édition 2019 de la Ligue des Champions de l'UEFA, les élèves des sections foot-études des écoles communales Henri Lonay et Pierre Perret 2 renforcés par des élèves de l'école communale d'Alleur ont remporté ce mercredi 29 mai 2019, et ce, pour la deuxième année consécutive, le challenge Régis Genaux, un tournoi interscolaire dont les équipes sont parrainées par des personnalités du football.

Ce challenge, organisé en l'honneur de l'ancien joueur du Standard, de l'Udinese et de Coventry tragiquement décédé à l'âge de 38 ans en 2008 réunissait les

écoles de Flémalle, Seraing, Ensival, Grâce-Hollogne, Fléron, ...

Cette manifestation est organisée depuis plusieurs années par la commune de Flémalle qui dispose, elle aussi, d'écoles avec des options foot-études.

Cette année, nos champions étaient encadrés par les maîtres d'éducation physique Arnaud Pinte, Fabrice Burdziak et Romain Pierret sous la supervision de Vincent Philippeth, Directeur de l'école primaire communale Pierre Perret 2.

Encore une belle publicité pour nos écoles communales !



Nathalie Dubois, Echevine de l'Instruction publique (Centres Communaux de Jeux de Vacances), de la Petite Enfance, de la Crèche, des Seniors et de l'Egalité des chances.

Courriel : nathalie.dubois@ans-commune.be - Permanences : Le mercredi matin sur rdv au 2^e étage de l'Administration communale.

Contact : Jérôme Renette - 04 247 72 32 - Courriel : jerome.renette@ans-commune.be



Anne-Marie Libon, *Echevine de l'Urbanisme :*

Un Service de l'Urbanisme dont
le rôle est d'embellir
votre quotidien



Sébastien MAES, Angelo COSTANZA, Fanny JUVEYNS, agents administratifs, Philippe MICHEL, chef de service, Anne-Marie LIBON, échevine de l'Urbanisme et Fabienne TOMBOY, agent administratif.

En tant qu'Echevine de l'Urbanisme, j'ai le plaisir de vous présenter l'ensemble de l'équipe mise en place pour répondre au mieux aux tâches quotidiennes et assurer les fonctions qui lui sont attribuées, soit : les matières relatives à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire, suivant le Code du Développement Territorial (CoDT), à savoir :

- | Permis d'urbanisme ;
- | Permis d'Urbanisation (Ancien permis de lotir) ;
- | Modifications de permis d'Urbanisation ;
- | Certificats d'urbanisme ;
- | Infractions au CoDT ;
- | Problèmes de sécurité et salubrité publiques ;
- | Renseignements en matière de prescriptions urbanistiques et toutes autres informations en matière d'urbanisme. Pour ce dernier point, nous rappelons que le Bureau est ouvert au public le lundi de 14 à 16h, mardi et jeudi de 9 à 12h, puis le jeudi, également, de 17 à 19h (sauf juillet & août)



Anne Marie LIBON, Echevine de l'Informatique, des Ressources humaines, de l'Urbanisme, du Logement, de la Ruralité et de l'Agriculture.

Courriel : anne-marie.libon@ans-commune.be

Contact : Philippe Michel – 04 247 72 41

Courriel : philippe.michel@ans-commune.be



Christopher Gauthy,

Echevin des Affaires économiques, Président de l'Adl et de la Santé :

Un grand rendez-vous à ne pas rater le 22 septembre...

«Journée sans voiture 2019»

A vos agendas! La prochaine édition de la Journée sans voiture se tiendra le dimanche 22 septembre 2019 sur la N3 et dans la rue de la Station.

Dans ce cadre, un concours d'affiche est organisé comme chaque année. L'affiche gagnante sera utilisée pour illustrer la prochaine édition. Des chèques commerces à valoir dans une cinquantaine de commerces ansois sont à la clé pour les participants.

La seule exigence est le format en l'occurrence un A3, avec ou sans couleurs en fonction de votre créativité.

Les inscriptions au concours doivent se faire par le biais du formulaire ci-dessous au plus tard pour le 9 septembre 2019 auprès de l'Agence de Développement Local. Le règlement complet de ce concours y est également disponible sur simple demande.

Les œuvres devront être déposées au même endroit pour le 16 septembre au plus tard.

Tel : 04 247 72 95 ou 93 | adl@ans-commune.be

Agence de Développement Local (ADL)

Ils se sont installés à Ans :

Chez N'S : Food Truck
Rue du Parc, 5
4432 Alleur
0493 54 57 42
<https://www.chezns.be>
cheznsburger@gmail.com



«JOURNEE SANS VOITURE 2019» CONCOURS D'AFFICHES

Bulletin d'inscription

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Tel :

Mail :

Numéro d'inscription (interne :))



ADL : 1^{er} étage de l'Administration communale d'Ans.

Tel : 04 247 72 95 ou 93 | adl@ans-commune.be

Christopher Gauthy, Echevin des Affaires économiques (ADL), du Commerce, des Classes moyennes, de la Jeunesse, de l'Emploi, des Relations avec les quartiers, des Circuits courts et de la Santé.

Courriel : christopher.gauthy@ans-commune.be

Contact : Marianne Grella - 04 247 74 90

Courriel : marianne.grella@ans-commune.be



Yves Parthoens,

Président du CPAS, Echevin des Affaires sociales

Des nouvelles du taxi social

Le taxi social d'Ans a été mis en place en juin 2010 sous la présidence de Jean-Louis Daerden. Ce n'est pas un service imposé par la loi.

Le taxi social assure un service de transport à un coût modéré aux habitants de l'entité répondant à certaines conditions et pour lesquels la mobilité pose un problème au quotidien. Cette année, nous comptons une moyenne mensuelle de 365 trajets. Les seniors sont les principaux utilisateurs du taxi social et la majorité des transports a pour destination les hôpitaux de la région. Les personnes en chaise roulante peuvent également recourir à notre service. Le taxi social bénéficie d'une très bonne visibilité au niveau communal et les plannings journaliers sont bien achalandés. Les utilisateurs apprécient la serviabilité du personnel, sa ponctualité et le coût peu élevé des prestations.

Le taxi social dispose de deux véhicules Ford, dont un qui est adapté aux personnes en chaise roulante. Il dispose de deux chauffeurs. Durant les absences de ceux-ci, le CPAS d'Ans fait appel à un bénévole pour continuer à assurer un maximum de prestations à ses utilisateurs.

En septembre 2018, le Peugeot Tepee a été remplacé par un véhicule de même capacité pour lequel nous avons conclu un partenariat avec la société Akzent. Ce véhicule a été mis gratuitement à disposition du CPAS pour une durée de 5 ans. Cette mise à disposition est possible grâce au soutien financier de commerçants et d'entrepreneurs locaux. Les logos de nos partenaires figurent sur la carrosserie du véhicule, sur un panneau à l'accueil du CPAS, rue Edouard Colson 148 à 4431 Loncin, ainsi que sur notre site internet.

A souligner aussi le soutien financier du plan de cohésion sociale à hauteur de 7.000 € pour l'année 2019 et de 9 000 €/an dans le cadre du futur plan de cohésion sociale 2020-2025.

Qui peut prendre le taxi social ?

Les habitants de l'entité ansoise qui rencontrent des problèmes de mobilité :

- | les personnes de 65 ans et plus,
- | les personnes à mobilité réduite, fût-ce temporairement,
- | les personnes qui suivent des traitements médicaux lourds,
- | les bénéficiaires du RIS ou d'une aide financière équivalente,
- | les personnes en règlement collectif de dettes,
- | les personnes bénéficiant du statut BIM.

Pour quels déplacements ?

Les déplacements se font sur le territoire communal pour :

- | bénéficier des soins de santé ou se rendre dans une pharmacie,
- | accomplir des démarches administratives,
- | rendre visite à un proche hospitalisé ou placé en maison de repos,
- | effectuer des courses,
- | participer à des activités de loisirs, service réservé, il est vrai, aux seniors et aux personnes à mobilité réduite.

Le taxi social se déplace en-dehors du territoire communal pour les déplace-

ments motivés par des raisons médicales (par exemple pour desservir les hôpitaux de la région).

À quel tarif ?

Déplacements à Ans

- | 2,40 € pour un aller simple,
- | 4,80 € pour un aller-retour (si retour différé).

Déplacements en dehors de la commune d'Ans

- | 0,30 € par km parcouru, facturation sur base d'un aller-retour même si vous n'utilisez pas le trajet retour.

Vous voulez prendre le taxi social ?

Aux heures de bureau, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00 du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 00 le vendredi, téléphonez au 04 247 74 50 auprès de Madame Ninane pour réserver le taxi. Compte tenu du succès du service, les rendez-vous sont pris pour le mois en cours ou le mois suivant.

Quand roule le taxi social ?

Du lundi au vendredi de 8 h à 18 h.

Bon parcours aux habitants intéressés !



Yves Parthoens, Président du CPAS, Echevin des Affaires sociales, du PCS et des Personnes à mobilité réduite.

Courriel : yves.parthoens@ans-commune.be Contact : Isabelle Charlier -04 247 74 18 – Courriel : isabelle.charlier@ans-cpas.be

Agenda été

Jusqu'au 30 juin 2019, du mardi au dimanche, de 14 à 18 h

«L'Ecole Liégeoise du Paysage» s'expose au Château de Waroux.

Château de Waroux, rue de Waroux, 301,4432 Ans – Entrée gratuite

Vendredi 21 juin

Concerts@Home



Cette année, concert@home s'organise le jour des Fêtes de la musique!

Rendez-vous donc le 21 juin, dans la maison de votre choix, pour boire un verre entre voisins le temps d'un petit concert

19h : Loncin – Shelby Quattara
(Mélodies soul, latino et pop)
Chez Michel JAZ et Krasimira KOLEVA
Rue de Jemeppe, 57
Auberge espagnole : amenez à boire et à grignoter!

20h : Ans – O'Juliette
(Jazz Manouche)
Chez Georgette FRANÇOIS
Rue Maréchal Foch, 160
Bar et restauration à petits prix

20h : Xhendremael – Nice Idée
(Musique sénégalaise et européenne)
Chez Joëlle ILAND
Place de l'Église, 12
Auberge espagnole : amenez à boire et à grignoter!

Infos et inscriptions :
www.centreculturelans.be,
centreculturelans@skynet.be ou
04 247 73 36.

Concerts gratuits mais réservation indispensable!

Samedi 29 juin à 20h

INNO JP – comédie

Précédé de Sarah Grosjean (Grand Cactus)
Entouré de Moumou & Tocard (Stupide Alternatif)

Tombé dans l'humour à cause d'un bon vieux lacet défait, Inno JP s'est retrouvé sur le trône du Kings Of Comedy Club.

Prince du stand up au royaume des aveugles où les borgnes sont rois, Inno JP ne raconte pas de blagues, il est une blague, sa vie est une blague.

Après avoir fait rire, réagir et sourire la Belgique, la France et le Québec, voici venu le temps de la consécration : Inno JP est enfin programmé à Ans!

Prix : 12€ en prévente / 15€ sur place / 1,25€ Art 27

Du 1^{er} au 5 juillet de 9h à 16h

Stage sculpture et récup' «Ton monde imaginaire»

De 7 à 12 ans

Voyage dans ton imaginaire pour l'exprimer à travers la sculpture 3D, le dessin et la peinture!

Nous travaillerons différents matériaux mélangeant objets de récup', plâtre, pâte à papier mâché pour donner forme à l'univers que tu inventes...

Animé par Danilo Malmusi

Inscription : 80€ [Matériel fourni, repas non compris]

Informations et inscriptions :
spaquot.cca@proximus.be
ou 04 247 73 36



Commémorations annuelles à la Nécropole nationale du fort de Loncin

Le Fort de Loncin explosa le 15 août 1914, écrasant sous ses décombres une majorité de ses défenseurs, qui y reposent encore aujourd'hui.

Comme chaque année d'importantes commémorations se dérouleront dans le cadre du fort le 15 août prochain, afin de rappeler ce drame en soulignant la fragilité de nos valeurs démocratiques, ainsi que les souffrances engendrées par les guerres. Le programme de ces manifestations sera le suivant :

Dimanche 11 août, à 15h

Inauguration de la Machine vapeur du fort après sa restauration.

Les restes de cette machine, datée de 1890 et qui était destinée à produire l'énergie électrique du fort, a au cours de l'entre-deux-guerres été désossée par des voleurs de métaux. Malgré son état, elle constitue aujourd'hui un témoignage exceptionnel du savoir-faire de nos ingénieurs liégeois du 19^e siècle.

C'est pour cette raison qu'un groupe de passionnés réunis sous la bannière des « Amis du mardi de la Mécanique », se sont fixés pour projet insensé de restaurer la machine, en récupérant ce qui était possible et en usinant le reste. A l'occasion de l'inauguration, il sera possible de redécouvrir cette machine dans toute sa splendeur.

Mercredi 14 août à 18h

Souper barbecue sous le chapiteau dressé à proximité du fort.

Prix hors boissons 20 EUR.
Renseignements 0498 38 76 93
Compte BE67 0688 9062 1287

Jeudi 15 août

15h00 : Sortie de la coupole de 5c7.

15h45 : Mise en place des participants sur l'esplanade du grand monument.

16h00 : Cérémonie d'hommage.
Allocutions, dépôts de fleurs, sonneries et hymnes.

17h00 : Cortège vers le fort et allumage de la flamme du souvenir.

17h20 : Tir du canon de 5c7.

17h30 : Messe dans les fossés du fort, chantée par l'ensemble vocal « Les valeureux liégeois ».

Réception des participants.

Les Z'Ateliers permanents

Au Centre culturel d'Ans, chaque mercredi après-midi, des ateliers artistiques et créatifs sont proposés aux enfants à partir de 5 ans.

Théâtre, sculpture ou vidéo... autant de techniques pour créer, ensemble, une exposition, une projection et un spectacle à présenter en fin de saison !

Pour ouvrir leur imaginaire, les enfants inscrits aux ateliers bénéficient d'une entrée gratuite aux deux spectacles jeune public programmés pendant l'année.

Le programme des ateliers est toujours en construction, toutes les informations seront disponibles à la rentrée !



Pour toute information et pré-inscription : spaquot.cca@proximus.be ou au 04 247 73 36.

Jeudi 15 août au dimanche 1^{er} septembre

Exposition consacrée au peintre ansois Guy Soomers

(voir annonce en page10)

Château de Waroux

Dimanche 18 août 2019, de 10 à 21 h

Soldaris days :

Animations et concerts pour toute la famille (voir annonce en page 24)

Dimanche 25 août, Xhendremael en fête

(voir annonce p.21)

Place Vanhove à Xhendremael

Vendredi 30, samedi 31 août et dimanche 1^{er} septembre

Vintage festival

(voir annonce p.20)

Château de Waroux

OUVERTURE DU FORT DE LONCIN EN JUILLET ET AOÛT

Pour les visiteurs individuels, en juillet et août, à l'exception des lundis (jours de fermeture), tous les jours de 14h à 18h

Renseignements via

<http://www.fortdeloncin.be>,

contact@fortdeloncin.be ou 04 246 44 25.



BOURVIL

En toute simplicité et en chanson ...



HOMMAGE EN CHANSON
avec Vincent Tatoche

Centre Culturel d'Ans • Ven. 13 septembre 2019 à 20h

Billetterie en ligne : www.centreculturelans.be
Infos : 04 247 72 73 ou 74

Prévente :

- Administration communale (Echevinat de la Culture)
- Centre culturel d'Ans (Rue G. Truffaut, 35 - Alleur)

BACK TO THE VINTAGE

LES 30, 31 AOÛT ET LE 1^{er} SEPTEMBRE...



Le plus grand festival vintage de Belgique

Vintage Festival
INTERNATIONAL
BELGIUM
VINTAGE - WESTERN - ROCK'N'ROLL

30 - 31 août & 1^{er} septembre 2019
Domaine du Château de Waroux

Les Forbans
en concert

www.vintage-festival.be
International Vintage Festival Belgium

L'international vintage festival belgium a encore mis les petits plats dans les grands pour le plus grand plaisir de ses milliers de visiteurs. Il vous donne rendez-vous ces 30, 31 août et 1^{er} septembre 2019.

Durant 3 jours, venez découvrir une exposition de véhicules ancêtres à ciel ouvert, vous balader parmi les nombreux stands rockabilly & country ou encore vous marier, le temps d'un instant, comme à Las Vegas,....

Mais cette édition 2019 est exceptionnelle... durant les 3 jours, les amateurs de sensations fortes pourront découvrir « la boule de la mort », un espace tattoo, ou encore un espace rétro selfie.

Niveau concerts, tout est mis en place pour vous faire danser, avec, dès le ven-

dredi 30 août, un bal musette et des concerts. Les samedi et dimanche, vous pourrez découvrir de nombreux artistes comme Burt Blanca, pionnier du rock en Belgique ou encore Chris Watson après son succès de 2018 ; mais l'attraction de cette année est la venue exceptionnelle des « Forbans »... pour leur seule date en Belgique, ils vous réservent un show unique.

infos et tickets :
www.vintage-festival.be
tél : 0498 25 18 58

Temps forts :

Vendredi 30 août : « Spécial nocturne » avec l'ouverture d'un bal musette.

Samedi 31 août : Venue exceptionnelle des « Forbans » et bien d'autres shows

Dimanche : concerts de Burt Blanca, Chris Watson, et bien d'autres

Stands, concerts, animations non-stop, durant les 3 jours !!!



La commune d'Ans au service de ses citoyens

Une remarque, une question, une demande que vous souhaitez voir traitée par votre Administration communale.

Le numéro vert **0800 43 000** répond à vos attentes quels que soient vos questions ou les services concernés.

Ce numéro vert, entièrement **gratuit** est accessible du **lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h, vendredi de 9 h à 12 h (hors jours de fermeture de l'Administration communale).**

Une adresse de courrier électronique ans-nouveau@ans-commune.be est également à votre disposition.

20

ANSINFOS

Xhendremael

en fête

Dimanche
25 août 2019

Rue Paradis

7h à 11h :

- Petit déjeuner à l'école

Toute la journée :

- Brocante (Infos et inscriptions : 0495 43 53 65 de 14 à 18 h)

Place Vanhove

10h30 : • Messe au village

12h00 à 18h30 : • Barbecue et restauration diverse

- Bars à vins, cocktails, bières spéciales

12h30 : • **Apéritif inaugural offert par la Commune d'Ans**

Dès 13h00 : • Animations diverses (grimage, carrousel, ...)

De 14h00 à 15h00 : • Fanfare royale d'Othée

De 16h00 à 21h00 : • Animation musicale

Fin des activités à 21h00



La vente des boissons et petite restauration est strictement réservée aux organisateurs

Organisation :

Commune d'Ans • Les Chapeaux de Paille • Centre Culturel d'Ans • La Besace
Comité Télémie de Xhendremael



Ne nous abandonnez pas pendant les vacances!

L'achat d'un animal de compagnie est souvent teinté d'impulsivité. L'émotion devant un animal bébé ou encore très jeune est plus rarement accompagnée d'une réflexion à plus long terme.

Que vais-je faire si je pars en vacances ou si je ne peux plus m'en occuper? Que vont me coûter sa nourriture, les frais vétérinaires (puce obligatoire, vaccins nécessaires...) L'abandon est une infraction désormais reconnue et punissable par le code Wallon du bien-être animal : <http://bienetreanimal.wallonie.be>

En Wallonie désormais, la stérilisation et l'identification des chats sont obligatoires tandis que l'identification des chiens est obligatoire. Un simple lecteur de puce et une connexion sur les sites de catID ou dogID permet de retrouver le propriétaire de l'animal dans la plupart des cas.

Que faire pendant les vacances ?

Et pourquoi pas l'emmener avec soi : il existe des sites internet indiquant les endroits où nos amis à quatre pattes sont les bienvenus en quelques clics en Belgique, en France, en Italie... : <https://www.rencontre-canine.com/> Soit en direct sur le site soit en passant par d'autres liens. Une véritable mine d'informations !

Il existe de très nombreuses pensions canines dont certaines proposent des services de promenades, des soins et une alimentation adaptée pour un prix modique.

Comment faire le bon choix ?

Ces pensions doivent désormais disposer d'un agrément : la liste des pensions agréées classées par région se trouve sur le site : <http://bienetreanimal.wallonie.be/files/documents/Animaux-Compagnie/BEA-pensions-agreees.pdf>

Pensez toutefois à vérifier à l'avance avec votre vétérinaire si votre chien est en règle de vaccination contre la maladie de Carré, la parvovirose, l'hépatite contagieuse canine si le chat est en règle de vaccination contre la panleucopénie et la rhinotrachéite.

Participez à la campagne d'identification et de stérilisation des chats domestiques à Ans.

Une prime communale en 2019 vous y encourage.

La stérilisation et l'identification des chats domestiques est obligatoire depuis le 1^{er} novembre 2017 (Arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2016 relatif à la stérilisation des chats domestiques (M.B 02.01.2017, entré en vigueur le 1^{er} novembre 2017).

Une période transitoire a été mise en œuvre pour tous les chats déjà nés au 31 octobre 2017.

Pour ceux-ci, le chat devait être stérilisé au plus tard avant le 1^{er} janvier 2019.

Outre cette échéance, en tout état de cause, le chat doit être stérilisé avant sa commercialisation.

Cela vise tant la vente que le don de l'animal.

La prime communale¹ est fixée à 80€ pour l'identification et la stérilisation d'un chat femelle et à 50 euros pour l'identification et la stérilisation d'un chat mâle chez notre vétérinaire partenaire uniquement, à raison de 2 animaux par ménage maximum.

Un formulaire de demande de prime ainsi que le règlement sont disponibles sur simple demande à l'administration.



Renseignements – formulaire de demande de prime :
Service Environnement :
04 247 72 67 – 04 247 72 24
environnement@ans-commune.be

¹ Attention, la date ultime de demande de prime (dossier complet introduit) est fixée au 2 décembre 2019 dans la limite des crédits budgétaires disponibles et dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets.

« Plus de 2000 élèves s'épanouissent chaque jour dans nos classes. »

Renseignements :
Echevinat de
l'Instruction publique
Tél.: 04/247 72 32
www.ans-commune.be

**COMMUNE D'
ANS**

Enseignement Fondamental



- ✓ Solidarité
- ✓ Liberté
- ✓ Tolérance
- ✓ Progrès
- ✓ Sens de l'effort
- ✓ Respect des convictions philosophiques de chacun

Henri Lonay - Fernand Meukens - Pierre Perret 1 et 2 - Loncin - Tilleul - Alleur - Xhendremael

L'enseignement communal ansois maternel et primaire

8 écoles - 10 implantations



> Foot-études et multisports
04/247 73 64 - 04/247 73 69



> Immersion en néerlandais
04/247 02 57 - 04/257 46 62



> Immersion en anglais
04/247 73 79



> Théâtre à l'école
04/247 73 66



> Accoutumance à la natation en
3e maternelle en collaboration avec le CERKI

Inscriptions de 17h00 à 19h00

- LE JEUDI 04 JUILLET 2019
- LE JEUDI 1ER AOÛT 2019
- LES MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI 28, 29 ET 30 AOÛT 2019.
- TOUTE L'ANNÉE SUR RENDEZ-VOUS.



RENDEZ-VOUS DIM 18 AOÛT 2019

De 10 à 21h à Ans-Allieur

(rue Georges Truffaut, Athénée Ans-Allieur et environs)

ANIMATIONS & CONCERTS GRATUITS

pour toute la famille

Petite restauration du monde - Bars et terrasses, ...
Accessibilité PMR - Parkings de délestage - Navettes gratuites

5^{ème} JOGGING SOLIDARIS DAY

Au profit du centre d'accueil
pour enfants,
La Maison Heureuse,
rue de l'Yser, 360, 4430 Ans

ÉPREUVES

Départ/Arrivée : Vélodrome Provincial
Route Militaire, 401 à 4432 Ans-Allieur

LES JOGGINGS

2,300 km - départ : 10h00 (code openrunner 9962835)
7,550 km - départ : 10h30 (code openrunner 9962861)
12,080 km - départ 10h30 (code openrunner 9962875)

Infos et inscriptions : www.solidarisday.be

En partenariat avec

